



affiche le 04/03/24

DÉCISION DU MAIRE
N° 2024-067

Nomenclature @CTES : Finances / Emprunts

FINANCES

CONTRAT DE PRET AVEC LA BANQUE POSTALE POUR UN MONTANT DE 70 000 €

Monsieur le maire de la ville de Tonnerre,

- Vu la délibération 23-199 du conseil municipal en date du 11 décembre 2023 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire dans certaines matières en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°2024-017 en date du 08/02/2024 relative au vote du budget primitif 2024 du budget cinéma ;
- Vu la consultation lancée le 14/02/2024 ;
- Considérant la proposition de la Banque Postale éditée le 29/03/24 ;

DECIDE

- De signer, ou son représentant ayant reçu délégation, le contrat d'emprunt contracté auprès de la Banque Postale ainsi que l'ensemble de la documentation contractuelle relative à celui-ci, et de l'habiler aux diverses opérations prévues dans ce contrat dont les conditions sont les suivantes :
 - montant du contrat de prêt : 70 000,00 €,
 - durée du contrat de prêt : 180 mois (15 ans),
 - objet du contrat de prêt : financement des investissements du budget cinéma,
 - versement des fonds : en 1 fois avant le 29/04/2024,
 - périodicité : trimestrielle,
 - mode d'amortissement : constant,
 - taux fixe de 3.75 %,
 - base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours,
 - remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle,
 - Commission d'engagement : 0.10 % du montant du prêt,
 - Intérêts : 20 030.13 €,
 - TEG : 3.76 % l'an.



A Tonnerre, le 04/03/2024
Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre